



CONVENTION de PARTENARIAT
entre la Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale (CMCAS) Chartres-Orléans
et la Société Family Park

Entre les soussignés :

La CMCAS Chartres/Orléans,

sise 64, boulevard Alexandre Martin - CS 45716 - 45057 Orléans Cedex 1,
représentée par Monsieur BULLOT Gregory, Président

d'une part,

La Société Family Park

sise Domaine de la Chaise, Chemin de la Chaise, 45510 Neuvy En Sullias
représenté par Monsieur BARILLET.....Président

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit dans le cadre d'une convention de Partenariat :

La Société Family Park s'engage

- à proposer automatiquement aux bénéficiaires Activités Sociales de l'Energie sur présentation de l'attestation *Activ !* (annexe 1) la réduction au tarif « comité d'entreprise » (CE) :
 - pour l'accès à ses parcours d'accrobranche situé Domaine de la Chaise, Chemin de la Chaise, 45510 Neuvy En Sullias
 - pour l'accès à ses parcours de PaintBall situés Domaine de la Chaise, Chemin de la Chaise, 45510 Neuvy En Sullias
- à apposer sur un support visible de l'extérieur l'autocollant affichant le partenariat avec les Activités Sociales de l'Energie (annexe 2).

La CMCAS Chartres-Orléans s'engage

- à communiquer sur cette convention par tous ses moyens internes de communication (site internet, réseau sociaux, eMAG, Info SLVie 6, affichage...)

Tous bénéficiaires des Activités Sociales de l'Energie, quelle que soit sa région sur le territoire national, à accès à cette offre.

Ce protocole sera valable pour deux ans et se renouvellera par tacite reconduction.

Family Park informe la CMCAS que l'exploitation des parcours de PaintBall ne démarrera que si un encadrant diplômé de l'activité est recruté pour la saison 2019.

L'une ou l'autre des parties peut dénoncer ce protocole à tout moment. Les motivations de renonciation seront exprimées par courrier à l'autre partie.

Fait à Orléans, le 13/07..... 2019

P/O Pour la CMCAS Chartres-Orléans,
Monsieur BULLOT Gregory

S. LAURENGON RAT

Pour la société Family Park
Monsieur BARILLET.....